



COMPAGNIE DES ARCHERS DE L'AUXOIS

Jeunesse et Sport : 21 S 293 - F.F.T.A. : 02 21 018 - F.F.H. : 04 021 2602

Compte rendu de réunion du Conseil d'Administration du 9 avril 2019

Membres présents : G. Arranz, G. Beloeil, A. Chapart, L. Chapart, JL Goyot, C. Guiot, G. Guiot, M-J. Pimpim, H. Toggwiler

Membre(s) excusé(s) : P. Guillier, A. Legris, M. Nys,

Membre(s) absent (s) :

Début de séance : **18h35**

Ordre du jour :

- 1* Validation du précédent compte-rendu :
- 2* Travaux de la salle :
- 3* Fête Médiévale des 11 et 12 mai :
- 4* Fête du sport du 29 juin :
- 5* Rapport sur l'Assemblée Générale de l'OMS du 22 mars 2019 :
- 6* Dossier arbitre :
- 7* Rapport sur Assemblée Générale de la FFTA :
- 8* Projet des abris et tables extérieurs :
- 9* Inscription compétition Salle 2019 :
- 10* Préparation de la compétition du 19 mai :
- 11* Point d'avancement sur les objectifs et actions du Club, notés dans les précédents CR:
- 12* Questions diverses :

Fn de séance : 20h15

***Adresse : Compagnie des Archers de l'Auxois - Maison des Associations
9 rue du champ de Foire 21140 Semur-en-Auxois***

N° SIRET 494826290 00012

Courriel : cie.archers.auxois@gmail.com Web : <http://club.sportsregions.fr/archers-auxois>



COMPAGNIE DES ARCHERS DE L'AUXOIS

Jeunesse et Sport : 21 S 293 - F.F.T.A. : 02 21 018 - F.F.H. : 04 021 2602

1* Validation du précédent compte-rendu :

Le compte-rendu du Conseil d'Administration en date du 9 février 2019, n'ayant fait l'objet d'aucun rectificatif, est validé et est donc considéré comme signé par le Président et par le Secrétaire

2* Travaux de la salle :

Avancement du projet : Hervé a rencontré Madame le Maire lors d'une réunion à laquelle assistait également, à sa demande, Patrick Creusot. La technicité du projet et les sommes engagées nécessitent l'intervention d'une Maîtrise d'Œuvre en lieu et place des Services Techniques. Un Appel d'Offre a donc rapidement été lancé. Un seul cabinet a répondu. Le cabinet d'Architecture retenu travaille actuellement sur la rédaction de cahiers des charges pour consultation des entreprises. Le Club sera ponctuellement invité aux réunions de comité de pilotage.

3 hypothèses sont possibles :

1. Les entreprises sont rapidement choisies, les travaux peuvent commencer cette année. Ce que souhaite la Mairie.
2. Travaux l'année prochaine, même époque. Risque d'un changement de Municipalité.
3. Risque de ne pas se faire avant l'étude par une nouvelle équipe municipale et donc de ne pas se faire.

La nouvelle loi de finance ne permet plus d'engager de travaux sans avoir les fonds. La Mairie ayant fait une estimation devra lancer les demandes de subventions après avoir conforté ses estimations par les réponses aux différents appels d'offres.

→ A suivre :

- Impacts sur les concours de juin et octobre 2020

3* Fête Médiévale des 11 et 12 mai :

- Cette manifestation est un des points forts de la vie du Club tant au niveau Image que financièrement.
- Pour assurer les deux jours de 10h00 à 19h00 → nous recherchons des archers soit pour aider à l'initiation, soit pour tenir la caisse. Il faudrait en permanence 4 personnes. Si vous pouvez assurer quelques moments de présence dans l'un de ces jours merci de le signaler à Greg, Gilles ou Hervé pour tenue d'un planning. → Gilles fera un mail de relance.

4* Fête du sport du 29 juin :

Suite à la réunion de samedi 6 avril dernier :

- Votre Club préféré sera « stand de jeu » obligatoire pour les concurrents afin de gagner des points pour le Challenge par équipe. Une équipe est constituée de 3 enfants et 1 adulte. Le Club peut, bien sûr, participer en créant une ou des équipes → N'hésitez pas à en parler entre vous !
- L'Organisation de la Fête du Sport recherche des bénévoles pour :
 - o Tenir la buvette (le bénéfice est reversé au club selon leur participation)

Compte rendu de réunion du Conseil d'Administration du 9 avril 2019



COMPAGNIE DES ARCHERS DE L'AUXOIS

Jeunesse et Sport : 21 S 293 - F.F.T.A. : 02 21 018 - F.F.H. : 04 021 2602

- Encadrer le déroulement de la manifestation (repas offert par l'OMS).

Une prochaine réunion se tiendra début Juin pour finaliser le détail des jeux. Le CA propose par exemple, selon nombre d'équipes, 1 à 3 flèches d'entraînement 1 à 3 flèches comptées par équipier à 10m sur blason 1,22m pour les -12 ans, 10m sur blason 0,80m pour les +12ans et adultes.

→ Gilles fera un mail « appel à candidatures »

5* Rapport sur l'Assemblée Générale de l'OMS du 22 mars 2019 :

- L'ex président, Mr Pineau, a remercié tous ceux qui ont participé à son cadeau de départ (tablette).
- Nouveautés : 3 sites Internet existent www.oms-semurenauxois.sitew.fr www.fouléesdautomne.sitew.fr et www.oms-cdsa.sitew.fr et 3 Facebook : OMS – Foulée d'Automne et CDSA
- Aides au club par des fiches à télécharger : Fiche incident - Fiche Incident Minibus - Aide Financière pour les Clubs – Aide à la Formation
- Club Basket a cessé ses activités : les fonds restants/alloués ont permis d'acheter des vélos pour le CDSA.
- Total des effectifs = 2594 licenciés – Mixité 53,6% femmes (du fait D'Ici Danse) et 46,4 % hommes
- Origine des licenciés Semur 29% CCTA 43% Hors CCTA 28%
- Budget cette année ? sera voté le 11 avril 2019
- Incitation à la pratique sportive : l'aide de 25 € par nouveau licencié OMS est renouvelée.

6* Dossier arbitre :

- A la demande du CD 21 le club organise le deuxième examen d'arbitres le 13 avril dans la salle prêtée par de l'OMS → Greg accueillera les participants.
- Isabelle Gotti a proposé de continuer à assurer le rôle d'arbitre au Club jusqu'à ce qu'un de nos archers inscrits aux cours obtienne son diplôme. Le CA valide à l'unanimité des présents, l'achat d'une nouvelle tenue (environ 50€) obligatoire pour qu'Isabelle puisse continuer à assurer son rôle. Isabelle assurera la compétition du 19 mai comme 2^{ème} arbitre et arbitre du Club.
- Gaëlle, Greg et Jonathan, bénévoles du club sont inscrits pour entreprendre la formation d'arbitre de deux ans environ, qui sera sanctionnée par un examen. Un GRAND Merci à eux, car sans arbitre le club ne peut pas organiser de compétition.

7* Rapport sur Assemblée Générale de la FFTA :

- Le montant d'inscription d'un club reste le même
- Le montant d'une licence reste inchangé.
- Assurance MACIF : Prendre contact avec eux car à priori il n'y aurait plus besoin de souscrire une assurance Responsabilité Civile Club (env.180€) déjà prise en compte dans le nouveau contrat → Philippe ?
- ATTENTION POUR LES SENIORS 3 : sur la DR, s'ils participent à 3 (trois) TAE à 70M ils ne peuvent plus tirer à 60m pour être sélectionnés en Coupe de France.

Compte rendu de réunion du Conseil d'Administration du 9 avril 2019



COMPAGNIE DES ARCHERS DE L'AUXOIS

Jeunesse et Sport : 21 S 293 - F.F.T.A. : 02 21 018 - F.F.H. : 04 021 2602

8* Projet des abris et tables extérieurs :

- Le Rotary Club nous a versé 800€ de participation à la création d'un abri de tir extérieur et de tables pour la section handisport.
- Hervé et Alain, pour la réalisation de devis, ont contacté l'ESAT de Semur qui ne peut réaliser ce projet. L'atelier de menuiserie de l'IME contacté serait heureux de réaliser ce projet. Un devis a été réalisé : table 330€ l'unité - 1 abri 1350€ (Attention sans protection spéciale pluie du toit et roues de déplacement).
- Greg et Philippe ont rédigé pour cette année une demande de 1500€ de subvention FDVA sur un montant d'environ de 2000€ pour 1 abri et 2 tables. Si le système est toujours d'actualité l'année prochaine la demande semble pouvoir être réitérée en complément du même projet.
- La demande de subvention CNDS est toujours en cours (pour mémoire : la FFTA reçoit l'enveloppe globale pour le CNDS). La répartition et les modalités d'attribution pour les clubs demandeurs ne sont pas encore définies. Greg et Philippe suivent le dossier.
- Dès visibilité des retours de subventions, et selon la trésorerie le CA devra concrétiser le projet.

9* Inscription compétition Salle 2019 :

- Du fait d'un commencement des travaux de la salle qui peuvent être retardés (voir §2) le CA valide la décision prise par Greg & Hervé d'inscrire le club pour une compétition « Salle » **le 20 Octobre 2019**. Cette inscription pouvant toujours s'annuler en cas de force majeure. (Salle impraticable)

10* Préparation de la compétition du 19 mai :

- Arbitres : Annick Borgne – Isabelle Gotti
- Préparations du terrain – traçage et mise en place → RV : Samedi 18 mai 14h00
- Blasons → Jean Louis fera le point
- Buvette et Sandwiches → **QUI ?** trouver un archer pour organiser approvisionnement et planning de la journée.
- Plateaux repas : Gratuit pour les arbitres. Pour ceux qui le désirent inscription auprès de Gilles au plus tard le 10 mai.
- Chronos tir : réservés par Greg. A récupérer le 12 à Dijon après la compétition → **QUI ?**
- Matériel à acheter : Vérifier la qualité des stramits → Alain
- Mandat : En cours de validation et envoi → Gilles
- Invitations des Elus → Gilles
- Information sur les différents médias → Lydie Marianne Gilles
- Fléchage → Marianne.

11* Point d'avancement sur les objectifs et actions du Club, notés dans les précédents CR:

Réalisés :

- Système vidéo pour la progression des archers : Matériel à disposition des entraîneurs et assistants. Merci Alain pour la réalisation du meuble facilitant l'utilisation du système.
- Rangement des blasons : étagères réalisées.

Compte rendu de réunion du Conseil d'Administration du 9 avril 2019



COMPAGNIE DES ARCHERS DE L'AUXOIS

Jeunesse et Sport : 21 S 293 - F.F.T.A. : 02 21 018 - F.F.H. : 04 021 2602

- Marquage des distances sur le terrain : Superbes réalisations de la part de Christophe, Jean Louis, Greg.
- Création d'un Press-Book pour faciliter les contacts avec des Mécènes/Sponsors potentiels
Merci Hervé et Gilles
- Vérification, remise en état et rangement des arcs gardés pour les animations.
- Achat des protections de cibles extérieures.
- Fiches commissions sur le site et site photos des compétitions/manifestations crée

En cours :

- Cibles extérieures : du fait de l'implantation de 2 cibles à 60m et 70m il manque au moins une cible à 25m et une deuxième cible, facilement déplaçable, permettant de suivre l'évolution des débutants de 10 à 40m. Alain avec l'aide de qq archers propose de construire ces 2 cibles. Alain propose un devis d'achat de bois pour ces 2 cibles d'un montant HT de 60€00. Le CA en séance valide le projet et cet achat.
 - Clé d'accès au terrain : Avec accord de la Mairie mise en place d'un boîtier sécurisé contenant une clé dans l'ex local gaz. Le CA en séance valide projet et achat du boîtier.
 - Création et mise en place d'une fiche de suivi de progression des archers.
 - Achat groupé avec le CD21
 - Mise en place sur le grillage de panneaux complémentaires (CCTA – CD21)
- En attente de réalisation :
- Projet Fondation Crédit Agricole : dossier gelé en 2017 report possible année ultérieure.
 - Recherche d'un arc d'entraînement ambidextre à visée laser (arc type AK&K). Achat validé par le CA du 2/2/2018 si les finances le permettent.
 - Mise en place de gobelets recyclables pour toutes les manifestations du club, voire réutilisables (système de caution). → Le CA recherche un mécène/sponsor qui prendrait en charge la réalisation des gobelets avec logos du Club et du Sponsor.

12* Questions diverses :

- Point sur Journée féminine du 13/04/2019 : Pour répondre aux sollicitations de la FFTA les actions menées par la commission féminine permettent de penser à une réussite de cette journée (déplacée à cette date pour cause de manque de chauffage du pas de tir).
- Rapport sur la réunion de la Commission Sportive du 20/03/2019. Compte rendu en attente de validation. Un des items de cette réunion est le souhait exprimé de ne faire passer les plumes/flèches que lorsque l'archer est suffisamment prêt tout en lui annonçant une semaine à l'avance pour garder l'esprit et la pression d'une compétition. Ceci permettant également aux débutants de ne pas se décourager d'un manque de réussite lors d'un passage globalisé. Après débat ce point est validé par le CA.
- Rapport sur l'AG du CDH 21 du 2/03/2019 qui se déroulait à Semur : Accueil des participants par Madame le Maire de Semur. Le CDH21 comporte 7 clubs /11 sections et 412 licenciés. Les comptes sont sains. Le CDH 21 aide les clubs soit en mettant à disposition une aide physique pour divers travaux soit par une aide financière. (Montant en cours de décision)
- Répartition de l'aide financière du partenaire Lilial faite à la section handisport. Jusqu'à ce jour le montant était réparti entre les archers accédants aux Championnats de France. Une

Compte rendu de réunion du Conseil d'Administration du 9 avril 2019



COMPAGNIE DES ARCHERS DE L'AUXOIS

Jeunesse et Sport : 21 S 293 - F.F.T.A. : 02 21 018 - F.F.H. : 04 021 2602

réunion pour débattre de la répartition de cette année est prévue vendredi 12 avril prochain et rapport sera fait au prochain conseil.